



Malika,
Aide soignante

« Lorsque nous rendons visite aux personnes, nous rentrons dans leur intimité. Le lien est très fort. Nous apportons à la fois un soutien médical et psychologique ».



savoir être...

S'impliquer auprès de personnes fragilisées et malades à leur domicile nécessite un bon équilibre et une bonne résistance physique. Le métier requiert une capacité de dialogue, d'écoute et de bienveillance pour apporter soin et réconfort aux personnes. Il faut savoir être disponible et faire preuve d'initiative, tout en s'impliquant dans un travail d'équipe. Le métier d'aide soignant est soumis au secret professionnel.

... et savoir-faire

Maîtriser les gestes techniques liés aux soins de confort ou d'hygiène. Être en capacité de transmettre les informations au quotidien et lors des réunions collectives. Savoir communiquer avec les autres intervenants à domicile, la famille et le réseau social.

Autonome mais pas seul.e !

L'aide-soignant.e travaille sous la responsabilité d'un.e infirmier.e qui organise ses journées et le-la supervise. Il-elle fait partie d'une équipe de professionnels notamment de santé, médecins, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, etc.



Ce document vous est remis par :

Conception graphique : www.six.fr - Photos : S.Dhote - Istockphoto.com - Ne pas jeter sur la voie publique - avril 2018

Aide soignant.e

Vous aimez **aider** les autres en leur prodiguant des **soins à domicile**. Vous savez être à l'écoute de personnes **fragilisées ou malades** et veiller à leur bien-être.



www.aideadomicile-labranche.fr

RÉALISÉ AVEC
LE CONCOURS
D'UNIFORMATION



uniformation

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE

Le métier d'Aide soignant·e

En lien avec des professionnels de santé et des travailleurs sociaux. Il·elle dispense des **soins de confort ou préventifs et les soins d'hygiène au domicile.**

Il·elle est employé·e par un **Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)** ou un **Centre de soins infirmiers (CSI)** et/ou un **Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD).**



En pratique : soigner et reconforter

L'aide-soignant·e intervient au domicile de personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou la maladie. Il·elle intervient sur prescription médicale et travaille en lien avec les autres professionnels ou intervenants chez la personne.

- **Administer des soins :** soins de la peau, prévention des escarres, pose de bas de contention, etc.
- **Surveiller les paramètres vitaux :** température, poids, pression artérielle, pouls, etc.
- **Contrôler l'état du matériel médical** au domicile de la personne.
- **Faire des soins d'hygiène.**
- **Aider à la mobilité,** en utilisant du matériel médicalisé.

- **Interagir avec le réseau familial,** social et médico-social de la personne.
- **Transmettre les informations** quotidiennement et participer aux réunions de coordination internes.



Une journée type d'Aide-soignant·e

- 7h - 7h45 Monsieur Fabien, 80 ans, toilette complète au lit avec prévention d'escarres, aide à l'élimination, lever et mise au fauteuil.
- 8h - 8h45 Madame Yvonne, 70 ans : aide à la toilette pour maintenir son autonomie.
- 9h - 10h Monsieur Jacques, 82 ans : toilette complète avec soin particulier au niveau de la peau.
- 10h15 - 10h45 Madame Pierrette, 77 ans : aide à la toilette et pose de bas de contention.
- 11h15 - 11h45 Monsieur Laurent, 71 ans : observation de pansements, aide à l'élimination, aide à la prise de médicaments.
- 12h Retour au service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et transmission des informations.
- 14h - 15h30 Réunion de coordination interne.
- 16h - 16h30 Monsieur Hamed, 45 ans : aide à la mobilité en utilisant le matériel médicalisé et observation de pansements.

Un salaire, des garanties

Le salaire de l'aide-soignant·e varie de 1 592 € à 2 141 € brut entre l'entrée dans l'emploi et la fin de carrière pour un temps plein. La Branche apporte des garanties conventionnelles à ses salariés en matière de protection sociale, de formation professionnelle mais aussi des congés d'ancienneté.

Des conditions de travail spécifiques

Pour se rendre chez les personnes et leur apporter des soins, le métier d'aide-soignant·e implique des horaires de travail adaptés. Il peut s'exercer à temps plein comme à temps partiel. Le travail se fait par roulement tous les jours de la semaine y compris le dimanche.

Le métier impliquant de nombreux déplacements, un moyen de locomotion individuel est le plus souvent nécessaire.

comment devenir aide-soignant·e ?

Vous pouvez devenir aide-soignant·e par la formation, l'alternance et/ou la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) vous permettant d'acquérir le **Diplôme d'État d'aide-soignant.**

VAE : L'expérience acquise peut être validée au bout d'un an d'exercice de l'emploi et si besoin complétée par des modules de formation pour accéder au diplôme.

À noter : des allègements ou des dispenses de certains modules de formation existent. Renseignements : Uniformation, Centre d'information et d'orientation (CIO), Permanence d'accueil d'information et d'orientation (PAIO), centre d'information jeunesse (CIDJ), mission locale, etc.

Les associations recrutent aussi des hommes

S'il est vrai que les femmes sont très représentées dans ce métier, les hommes sont aussi très appréciés. Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux.



« Dans ce métier, il y a des aspects très pratiques et des aspects plus relationnels pour être à l'écoute des personnes. Il faut savoir écouter sans juger et recevoir les confidences, les angoisses ou les plaintes en prenant le recul nécessaire. Ce sont des relations humaines d'une grande richesse ».

Maxime

